



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

mm

Séance de : **Mercredi 29 novembre 2023**

N°23-74

OBJET : Adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2023 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 06 Octobre 2023

Finances

2. Adoption de la Décision modificative n°1-Budget Principal 2023 et de la Décision modificative n°2 – Budget Annexe CFME 2023

Ressources Humaines

3. Organisation du temps de travail : 1607 heures
4. Participation à la protection sociale complémentaire
5. Revalorisation de la participation aux titres repas
6. Créations de poste

Commande publique

7. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de la charte 2012/2027 et pour l'élaboration de la charte 2027/2042

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Messieurs O. MARIE-REINE.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) — — Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) — Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) –C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT(Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (Cap Nord).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS (Robert) -

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS –

Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL.

→ **Communes** : — Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE (CTM) - N. LIMIER (CTM) – M-A. RAVIN (CTM) - Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).

Invitée : Madame A. AGUILERA – CDL CACEM - Représentant la DGFIP

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** l'instruction budgétaire m 57 applicable aux syndicats mixtes et notamment aux parcs naturels régionaux de France,

Considérant la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif Principal 2023 du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant, que le budget nécessite des ajustements, il convient de proposer une décision modificative,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le comité syndical

Article 1

Adopte la décision modificative n°1 du Budget Primitif du Budget Principal 2023 du Parc naturel régional de la Martinique pour l'exercice 2023, comme suit :

Budget Principal	BP 2023	DM1 2023	BP + DM 1 2023
Fonctionnement	15 259 140.34 €	-1 124 354.30 €	14 134 786.04 €
Investissement	10 815 948.32 €	-3 178 298.02 €	7 637 650.30 €
Total	26 075 088.66 €	-4 302 652.32 €	21 772 436.34 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Madame la trésorière de la CACEM et monsieur le DGS du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 29 novembre 2023

Le Président,

Félix ISMAÏN

